

DOSSIER D'INSCRIPTION



SECTIONS JEUNES

U14

2005 et 2006

U16

2003 et 2004

U18

2001 et 2002

SAISON 2018-2019



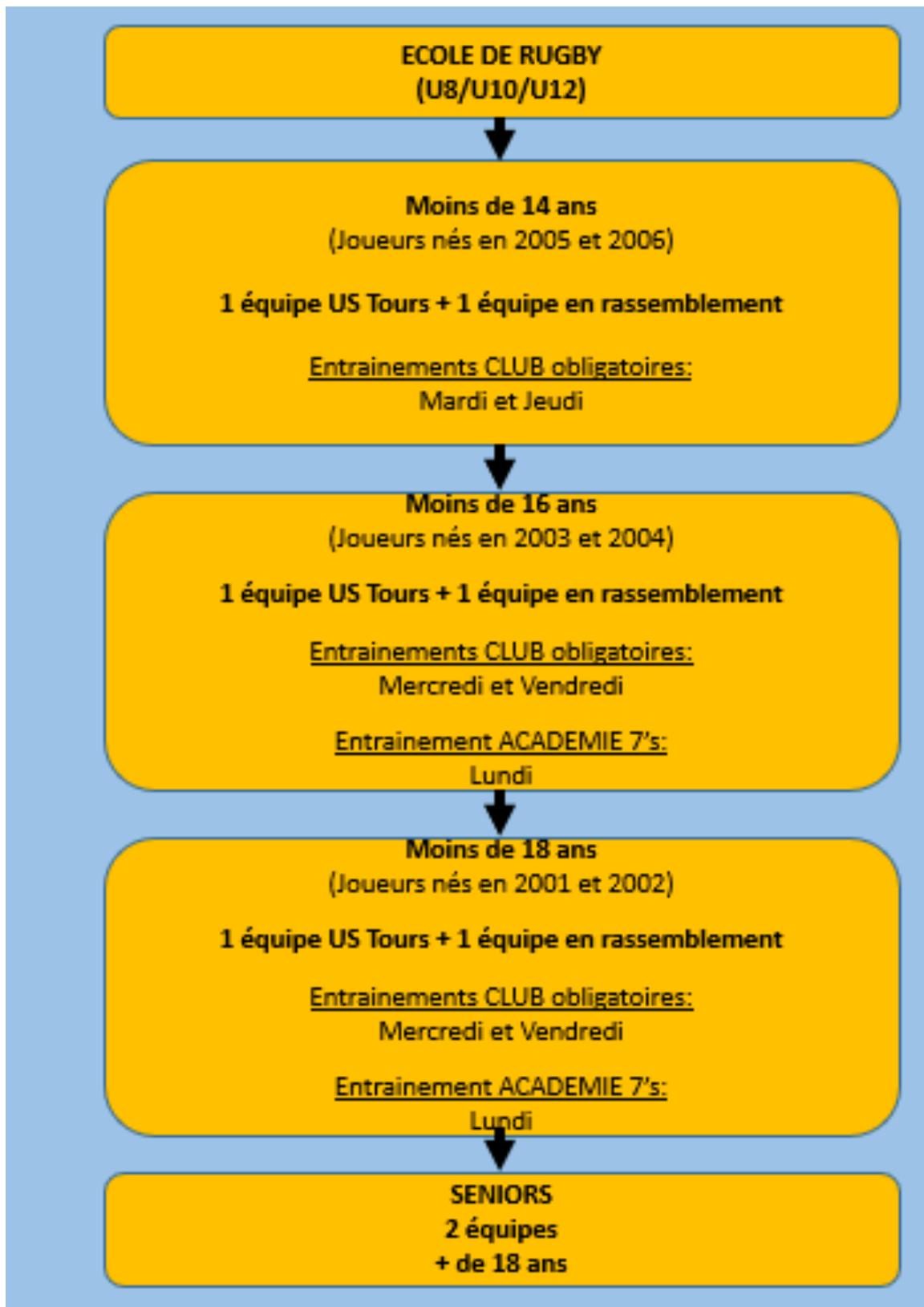
US Tours Rugby
55 Boulevard Tonnellé
37000 TOURS
Tél. : 02.47.39.28.15
Fax : 02.47.37.57.94
Site : ustours-rugby.fr
Mail : ustours.rugby@wanadoo.fr

SOMMAIRE

Organisation générale.....	03 à 04
Règlement intérieur (saison 2017/2018).....	05 à 07
Liste des documents à fournir pour l'inscription.....	08
 <u>Documents à retourner :</u>	
Fiche de renseignements club	10
Décharge de responsabilité médicale.....	11
Décharge transport des enfants.....	12
Acceptation du règlement intérieur.....	12
Autorisation photographie et/ou film.....	13
Paieement de la cotisation.....	14

Vous devez garder l'ensemble du dossier d'inscription.
Sauf les documents à partir de la **page 10**
qui sont à remettre pour l'inscription
le plus rapidement possible avec
le certificat médical à télécharger
sur votre espace FFR personnel

ORGANISATION GENERALE



**US TOURS RUGBY
SAISON 2018/2019
SECTIONS JEUNES**

	Moins de 14 ans (2005-2006)	Moins de 16 ans (2003-2004)	Moins de 18 ans (2001-2002)
LUNDI		Tonnellé 18h30 - 20h Entraînement Académie 7's	Tonnellé 18h30 - 20h Entraînement Académie 7's
MARDI	Chambrière 18h30 - 20h Entraînement Club		
MERCREDI		Chambrière 18h - 19h30 Entraînement Club	Chambrière 18h - 19h30 Entraînement Club
JEUDI	Chambrière 18h30 - 20h Entraînement Club		
VENDREDI		Chambrière 18h30 - 20h Entraînement Club OU Autre site suivant les matches du WE	Chambrière 18h30 - 20h Entraînement Club OU Autre site suivant les matches du WE

ADRESSE DES STADES :

**Stade
TONNELLE**
55 Boulevard TONNELLE
37000 TOURS

**Stade de la
CHAMBRERIE**
7 Rue de TARTIFUME
37100 TOURS



REGLEMENT INTERIEUR SECTION JEUNES SAISON 2018/2019

Article 1 : Le respect

- A/ **Le respect de l'équipe d'encadrement, des coéquipiers** passe par votre écoute et votre attention lorsque l'on vous parle, le respect des consignes, la politesse lorsque vous vous exprimez et un « bonjour » lorsque vous arrivez
- B/ **Le respect du matériel, des équipements et des lieux** passe par une utilisation conforme à ceux-ci, le respect des consignes d'utilisation et la propreté des lieux occupés. C'est impératif.
- C/ **Respect des horaires d'entraînement et des rendez-vous des rencontres**
- D/ **Les adversaires, les arbitres, les coachs adverses...** eux aussi doivent être respectés.

Article 2 : L'adhésion

- A/ Tout dossier d'inscription d'un futur **adhérent mineur doit être remis par un parent**
- B/ Les cotisations doivent être acquittées lors de l'inscription afin de permettre d'établir la licence. **Aucune licence ne pourra être émise en l'absence de règlement.**
- C/ Par la signature du présent règlement intérieur, le parent seul signataire reconnaît et atteste si il n'est pas seul titulaire de l'autorité parentale sur son enfant mineur, avoir informé le co-titulaire de l'exercice de l'autorité parentale, lui avoir remis un exemplaire des documents d'adhésion et annexes et avoir obtenu son accord pour régulariser seul l'ensemble de ces documents.

Article 3 – L'engagement des adhérents

- A/ Les adhérents s'engagent à **nous informer des changements de coordonnées ou d'adresse**
- B/ Présence régulière aux entraînements. En cas d'absence, prévenir l'entraîneur ou le dirigeant de la catégorie. **Les absences trop fréquentes et/ou non excusées pourront entraîner des matchs de suspensions.**
- C/ Les adhérents s'engagent à avoir un **bon comportement sur et hors des terrains**
- D/ Les adhérents s'engagent à respecter les horaires donnés par l'équipe d'encadrement
- E/ Les adhérents s'engagent à **attendre la présence** de l'entraîneur et/ou une personne de l'équipe d'encadrement avant d'entrer sur le terrain.
- F/ La tenue exigée lors des entraînements est : 1 short, 1 tee-shirt, 1 paire de crampons et un **protège dents**, le tout dans un sac de sport (tenue à adapter en fonction de la météo). **Pour des raisons d'hygiène, la douche est obligatoire à la fin de chaque entraînement.**

- G/ La tenue exigée lors des matchs est : maillot de match, short et chaussettes du club, 1 paire de crampons, un **protège dents**
- H/ Pour des raisons de sécurité, le port de bijoux, de montres ou autres fantaisies est interdit pendant les entraînements et les matchs.
- I/ **En cas de vol ou dégradation**, vélo, véhicule, équipement sportif, bijoux ou toute autre chose, le club décline toute responsabilité.

Article 4 – L’engagement des parents d’adhérent mineur

- A/ Les parents de mineurs s’engagent à **nous informer tout changement de coordonnées ou d’adresse**
- B/ Les parents de mineur s’engagent à **suivre 2 fois au minimum dans la saison** leur enfant
- C/ Les parents de mineur s’engagent à **respecter les horaires** donnés par l’équipe d’encadrement
- D/ Les parents de mineurs s’engagent à **accompagner et venir rechercher** leur enfant lors des entraînements et des matchs à domicile. Il en sera de même pour les matchs à l’extérieur, sauf lorsque le club met en place un système de transport (tels que bus, minibus, train, avion...).
- E/ Les parents de mineurs s’engagent à **attendre la présence de l’entraîneur** et/ou une personne de l’équipe d’encadrement avant de laisser son enfant.
- F/ Les parents de mineurs s’engagent à **prévenir impérativement le dirigeant de la catégorie ou l’entraîneur en cas d’absence** à un entraînement ou à un match.
- G/ **Lors des matchs**, les parents de mineurs s’engagent à **encourager tous les enfants** participant à une compétition. Ils s’engagent à respecter l’adversaire, l’arbitre, les dirigeants des autres associations et à ne prendre à partie aucune personne lors de quelque compétition. Le rugby est un sport collectif où le respect tient une place importante.
- H/ Les éducateurs sont responsables des entraînements et de leur contenu. Dans ce cadre les parents s’engagent à adopter une position d’observateur et de neutralité.
- I/ Il est demandé aux parents d’assister régulièrement aux matchs des enfants.

Article 5 – Les responsabilités des éducateurs et du bureau de l’US Tours

- A/ Les enfants ne doivent pas venir sur les stades avec des objets de valeur. L’US Tours et ses représentants ne peuvent être tenus pour responsables en cas de vol, de dégradations ou de perte d’un bien.

B/ Sur la base du rapport de l'entraîneur, des représentants du bureau et des éducateurs réunis en conseil de discipline peuvent exclure définitivement un adhérent du club notamment pour les motifs suivants :

- Geste et/ou comportement violent
- Casse ou non-respect du matériel
- Non-respect de l'équipe d'encadrement, des coéquipiers ou des adversaires
- Absences non excusées et/ou trop répétitives à l'entraînement comme au match
- Non respect du présent règlement
- Vol
- Tout comportement incompatible avec l'éthique des valeurs du rugby et du club.

L'adhérent faisant l'objet d'une procédure d'exclusion peut demander à être entendu par ce conseil sur les faits qui lui sont reprochés avant que ce dernier ne prenne sa décision. Il peut à cette occasion être accompagné par ses parents ou représentants légaux.

C/ L'entraîneur est le seul décideur des joueurs sélectionnés pour les matchs. Il est également le seul à décider des joueurs entrant sur le terrain pendant les rencontres.

D/ Le bureau a le droit de refuser une inscription

E/ En cas de renvoi du club, aucun remboursement ne sera possible

F/ Le bureau se réserve le droit de modifier le présent règlement en cours de saison. Il en informe chacun des membres du club.

Article 6 – Les sanctions

A/ Une exclusion de l'entraînement ou du tournoi en cours.

B/ Un match ou un tournoi de suspension.

C/ Interdiction de participer à la fin des compétitions (championnats, coupe, tournois, etc..), en cas de récidive.

D/ Renvoi du club, voir article 5 (B)

Article 7 – Les mises à disposition du club

A/ Le club met à disposition de ses adhérents une équipe d'éducateurs et de responsables administratifs.

B/ Lorsque les conditions climatiques le permettent, le club met à disposition de ses adhérents des terrains et du matériel.

C/ Lorsque cela sera possible, le club organisera des activités sportives en vue de développer les capacités sportives des enfants (adresse, sécurité, vitesse...) en intérieur ou en extérieur.



LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- La fiche de renseignements Club page 10
- Autorisation médicale page 11
- Autorisation transport page 12
- Acceptation du règlement intérieur page 12
- Autorisation photographique et/ou film page 13
- Le montant de la cotisation page 14
- 1 photo d'identité pour un renouvellement ou une mutation
Ou 2 photos d'identité pour une nouvelle adhésion.
Merci de ne transmettre que des photos originales noir et blanc ou couleur (pas de photocopies).
- 1 enveloppe timbrée à l'adresse des parents
- **Le Certificat Médical de non contre-indication à la pratique du Rugby, à télécharger sur votre espace FFR personnel**
- Pour une nouvelle inscription ou une mutation, photocopie de la carte d'identité de l'enfant ou du livret de famille.

DOSSIER D'INSCRIPTION



SECTIONS JEUNES

U14

2005 et 2006

U16

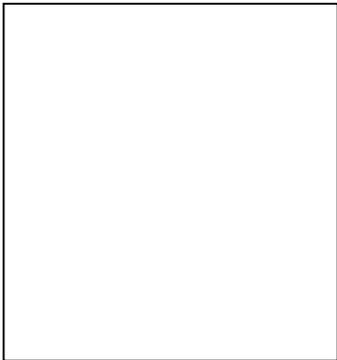
2003 et 2004

U18

2001 et 2002

SAISON 2018-2019

Documents ci-après à rendre



FICHE DE RENSEIGNEMENTS CLUB

Catégorie M14 M16 M18

1^{ère} Inscription Renouvellement Mutation Nom du club d'origine.....

LE JOUEUR :

Nom et prénom

Date et lieu de naissance

Portable Email

Etablissement scolaire fréquenté.....

Problème de santé, allergie

Pointure : Taille Short : Taille Maillot :

LE PERE :

Nom et prénom

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

Portable Email

Profession

LA MERE :

Nom et prénom

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

Portable Email

Profession

N° SS :	Organisme : CPAM ou autre
Mutuelle : OUI - NON	Nom de la mutuelle :

Votre enfant pratique-t-il une autre activité, si oui laquelle ? _____

Je suis disponible pour (ponctuellement) : Accompagner les équipes lors des déplacements OUI NON
Participer à l'organisation d'événements OUI NON



DECHARGE DE RESPONSABILITE

MEDICALE

AUTORISATION PARENTALE DE SOINS EN CAS D'ACCIDENT

Je soussigné(e), nom, prénom, qualité

En cas d'accident de : nom, prénom du licencié

Autorise par la présente :

- Tout examen ou intervention chirurgicale qui serait nécessaire
- Le responsable de l'association, du Comité ou de la FFR à :

Prendre toutes mesures utiles et notamment à demander son admission en établissement de soins.

Prendre l'enfant à sa sortie, uniquement en cas d'indisponibilité absolue des parents ou représentant légal du mineur.

Fait à : _____

Le : _____

Signature du représentant légal

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Coordonnées de la personne à joindre en cas d'accident :

Nom : _____ Prénom : _____

Qualité : _____

Téléphone Fixe _____ Portable : _____

Coordonnées du médecin traitant :

Nom : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____

Siège social : 55, boulevard Tonnellé – 37000 Tours - Tél. : 02 47 39 28 15 – Fax : 02 47 37 57 94 - Courriel : USTOURS.rugby@wanadoo.fr

Agrément ministériel des associations sportives n° 37.S.592

Renseignements protégés par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés)

AUTORISATION DE TRANSPORT

Je soussigné(e), Monsieur, Madame représentant légal de
..... autorise celui-ci/celle-ci à participer aux
compétitions dans lesquelles le club est engagé et à se déplacer à bord des véhicules mis à disposition par
le club (voiture, minibus, bus, train, avion.. .) conformément et en application des réglementations en vigueur.

Date Signature :

ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné _____ (Responsable légal de l'adhérent mineur)

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'**U.S.Tours** pour la saison 2018/2019 et en
accepte les conditions.

Date et signature du licencié

Date et signature du ou des représentant(s) légal(aux)



AUTORISATION PHOTOGRAPHIE ET/OU FILM

Dans le cadre de l'inscription au club de l'US Tours de votre enfant, celui-ci pourra être amené à être photographié et/ou filmé.

Ces photos et vidéos pourraient être publiées et diffusées dans le cadre de la communication de l'US Tours rugby.

Ces photographies et vidéos ne seront accompagnées d'aucune information susceptible de rendre identifiable votre enfant et votre famille, dont le nom ne sera pas mentionné.

Les légendes accompagnant les photographies ne porteront pas atteinte à la réputation de votre enfant ou à sa vie privée.

Nous vous remercions de nous confirmer votre approbation sur l'utilisation de ces photographies.

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Père / mère / tuteur de l'enfant :

Autorise la publication et la diffusion des photos et des vidéos de mon enfant dans le cadre de la communication de l'US Tours rugby

N'autorise pas la publication des photos et vidéos de mon enfant

Fait à, le

Signature du représentant légal

Demande d'autorisation parentale de diffusion de photographies sur internet conforme à l'article 9 du Code civil.

LA COTISATION 2018/2019

Le montant de la cotisation 2018/2019 comprend le règlement de la licence et permet l'obtention d'un short, d'une paire de chaussettes et d'un vêtement (à définir) aux couleurs de l'US Tours Rugby

Option 1 : Cotisation 200€

Option 2 : Cotisation + don 380€ (-200€)*

**Vous souhaitez soutenir les actions des sections jeunes de l'US Tours et nous aider à nous développer*

Pour mieux accompagner vos enfants : faites un don

Vous réalisez 2 paiements :

-Le premier de 80€ que nous reversons à la FFR au titre de la licence

-Le second de 300€ qui constituera un don à l'UST et vous donnera droit à une déduction d'impôts de 66% soit 200€

Coût final : 80 + 100 = 180€

Réduction famille:

2ème enfant: - 30€

3ème enfant: - 60€

4ème enfant: - 90€

Paiement du montant total :

Moyens de paiement	Montant	Date(s) d'encaissement
Chèques		
Espèces		
Chèques ANCV		
Passeport loisirs		
Chèques CAF		
Autres		

**Attention, seuls les dossiers complets seront récupérés
Et pris en compte pour les inscriptions**